



Monsieur le Maire de la Ville de Sète

Service Urbanisme et aménagement
Hôtel de Ville BP 373
34206 Sète Cédex

Sète, le 13 novembre 2025

Objet : Demande d'autorisation spéciale au titre du Site Patrimoine Remarquable –
Projet de voie d'accès aux espaces d'embarquement de la gare maritime Orsetti

Dossier suivi par : Frédéric BOISSON
Tél. : 04.67.46.35.26
Nos réf. : **2025/OC/FB**

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de l'aménagement du port de Sète, nous prévoyons la création d'une voie d'accès reliant l'avenue Martelli aux différents espaces de pré-embarquement du terminal passagers sur une longueur d'environ 800 mètres.

Ce projet a été défini en concertation avec la Ville de Sète et la Préfecture de l'Hérault, afin de permettre un meilleur accès au terminal ferry tout en contribuant au désengorgement de la circulation en ville notamment aux abords de la place Mangeot et l'avenue du Maréchal Juin lors des escales de ferries à fort trafic.

Porté financièrement par le port de Sète, établissement public régional, ce projet s'inscrit dans le cadre des missions de service public portuaire confiées à Port Sud de France, visant à améliorer les conditions d'exploitation, de sécurité et d'accueil des passagers ainsi qu'à optimiser la gestion des circulations internes au sein de l'enceinte portuaire.

Il s'agit d'un aménagement fonctionnel interne au domaine portuaire et à l'usage de la gare maritime, non ouvert à la circulation publique générale, bien distinct des voiries communales ou inter-communales et ne s'inscrivant pas dans un aménagement d'ensemble immobilier ou un lotissement.

Le projet consiste d'ailleurs à réaménager et adapter une emprise existante déjà utilisée en terre-pleins portuaires et leurs accès ainsi que l'exploitation d'une voie ferroviaire amenée à être démantelée. Il s'inscrit donc dans une logique de requalification des espaces portuaires.

En conséquence, les dispositions de l'article R.421-19 ne trouvent pas à s'appliquer et le projet n'est pas soumis à permis d'aménager.

Port Sud de France

Siège social :
201 avenue de la Pompignane
34000 MONTPELLIER
RCS Montpellier : 501 700 595 00017

Etablissement principal :
1 quai Philippe Régy - BP 10853
34201 SETE Cedex
RCS Montpellier : 501 700 595 00025
Tél : 04.67.46.34.04 – Fax : 04.67.46.34.07

Par ailleurs, conformément à l'article L.421-8 du Code de l'urbanisme les travaux envisagés relèvent directement du fonctionnement du service public portuaire et ne présentent ni une nature ni une importance justifiant une autorisation d'urbanisme. Ils consistent en la mise à niveau et l'adaptation d'une voie interne et d'espaces à usage portuaire exclusif.

Cependant, une partie de la voie projetée se situe le périmètre du site patrimonial remarquable (SPR) de la commune de Sète.

À ce titre, et en application des articles L.632-1 et L.632-2 du Code du patrimoine, nous sollicitons la délivrance d'une autorisation spéciale, après avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France.

Vous trouverez en annexe les éléments suivants destinés à l'instruction :

- un plan de masse du projet,
- une coupe type de la voie,
- ainsi que des vues 3D d'insertion dans le site.

Nous précisons également que l'espace de délestage situé à proximité du rond-point permettra le stationnement des passagers qui se présenteraient bien en amont des heures d'embarquement et permettra notamment d'éviter l'engorgement de l'Avenue Martelli.

Nous vous informons également que ce projet a déjà fait l'objet d'une présentation à Mme l'Architecte des Bâtiments de France, ainsi qu'un cadrage réglementaire auprès de la DREAL, lequel a conclu sur la réalisation d'un porté à connaissance, et à la mise en œuvre de prescriptions d'aménagement relatives à la lutte contre l'incendie avec le service Prévision / Opération du SDIS.

A noter que le projet sera phasé et que la première phase devra être opérationnelle en juin 2026 pour la saison estivale. Nous reviendrons vers vous courant 2026 pour vous présenter la 2^e partie du projet avec notamment le réaménagement des espaces portuaires autour de la place Mangeot.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et sommes à votre écoute pour convenir d'un échange avec les services concernés, si vous le jugez utile.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Directeur de Port Sud de France
Olivier CARMES

Établissement Public Régional
PORT SUD DE FRANCE

1, quai Philippe Régy - BP 10853
34201 SETE cedex

n° SIRET 501 700 595 000 25
Code NAF 5222 Z

